

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BLAINVILLE-SUR-L EAU

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	19 + 5 pouvoirs

Date de convocation 06 novembre 2018

Date d'affichage du compte rendu 06 janvier 2019

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Olivier MARTET**, maire.

Présents : **BRANDMEYER Paul, CLAUSSE Martine, COLLET Alain, CONCHERI Sarah, CUDEY Delphine, DANIEL Bertrand, DELBE Teddy, DEMOUGIN Sandra, DORE Nadia, EVA Thierry, FARRUDJA Anne Marie, GENAY Jacqueline, GUTH Michel, HUSSON Marie Louise, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, SCHLEGEL Laëtitia.**

Absents : **GALLOIS Nadine.**

Représentés : **BINDA Paul par LAHEURTE Hervé, EL OMARI Abdulhak par GUTH Michel, PILLER Christian par FARRUDJA Anne Marie, SASSETTI Evelyne par MARTET Olivier, THOMASSIN Magali par COLLET Alain.**

Madame DORE Nadia a été nommée secrétaire

Objet : Recettes domaniales - Tarification du cimetière
N° de délibération : 2018_82

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	24	24	0	0	2

Afin de régulariser administrativement les modifications apportées dans le cadre de la révision du règlement intérieur du cimetière, notamment le retrait de la concession perpétuelle, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de fixer l'ensemble des tarifs des concessions du cimetière comme suit :

Tombe cinéraire :

- Concession cinquantenaire : 125.00 €
- Concession trentenaire : 75.00 €
- Concession quinquenaire : 42.00 €

Columbarium :

- Concession trentenaire : 1 000.00 €

Cavurne :

- Concession trentenaire : 1 000.00 €

Après explication, le Conseil Municipal :

- **Valide** les tarifs des concessions du cimetière comme indiqué.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Olivier MARTET

le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end, enclosed within a faint oval shape.

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 19/11/2018 à 17:59:33
Référence : 7e8d48a6b1ab1a51dcc07001702ba6132ed983dd

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BLAINVILLE-SUR-L EAU

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 5 pouvoirs

Date de convocation
13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle des Mariages, sous la présidence de **Olivier MARTET**, maire.

Présents : Paul BRANDMEYER, Bertrand DANIEL, Véronique DEBESSAT, Nadia DORE, Xavier DUCRET, Abdulhak EL OMARI, Nadine GALLOIS, Jacqueline GENAY, Rémi GEORGE, Michel GUTH, Olivier KONGS, Hervé LAHEURTE, Francis LARDIN, Michaël LEMOINE, Catherine MANGEOT, Olivier MARTET, Monique PETITDEMANGE, Christian PILLER, Evelyne SASSETTI, William SAUVANET-ARCHENT, Laëtitia SCHLEGEL.

Absents : Marc MEYER.

Représentés : Claudine COLLET à Nadia DORE, Teddy DELBE à Hervé LAHEURTE, Cécile LANA à Olivier MARTET, Corinne MAUSOLEO à William SAUVANET-ARCHENT, Frédéric VAUTRIN à Nadine GALLOIS.

Madame Nadine GALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Cimetière - Tarifs renouvellement concessions

N° de délibération : 2023_78

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	5	26	0	0	0

Afin de régulariser et d'harmoniser le tarif du renouvellement des concessions (tombe cinéraire, columbarium et cavurne), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les durées et montants de renouvellement des concessions du columbarium et des cavurnes sur les mêmes durées et montants que les tombes cinéraires, à savoir :

- Renouvellement pour une durée de 50 ans : 125,00 €
- Renouvellement pour 30 ans : 75,00 €
- Renouvellement pour 15 ans : 42,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal:

- **Adoptent** les tarifs pour le renouvellement des concessions du columbarium et des cavurnes ainsi proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 26 décembre 2023
Olivier MARTET,
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Martet', enclosed within a large, irregular oval shape.

Olivier MARTET

OLIVIER MARTET
2023.12.28 17:13:52 +0100
Ref:20231228_144404_1-1-O
Signature numérique
le Maire